

**VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2020-10-55**

**OBJET : DISPOSITION DU VÉHICULE UTILITAIRE (VUS)
«CHEVROLET EQUINOX 2011»**

ATTENDU QU'en vertu de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE de par l'ordonnance portant le numéro 2016-09-44, la ville procédait à l'acquisition d'un véhicule utilitaire (VUS) de marque «Chevrolet Equinox, 2011» pour le service des incendies;

ATTENDU QUE le véhicule a subi plusieurs bris et dommages nécessitant une inspection d'envergure de la part du concessionnaire vendeur et que ce dernier a considéré comme majeur, l'ensemble des réparations à effectuer; ce qui ne semblait pas avantageux pour la ville compte tenue de la valeur résiduelle du véhicule;

ATTENDU QUE le concessionnaire vendeur «Sept-Îles Chevrolet Buick GMC » offre à la ville d'acquérir ledit véhicule pour un montant de 1 000\$ plus TPS, ce qui est considéré comme raisonnable dans les circonstances;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*,

1. Autorise la vente du véhicule utilitaire «Chevrolet Equinox 2011» (série No. 2CNFLEECOB6260597) à l'entreprise «Sept-Îles Chevrolet Buick GMC » pour un montant de 1 000\$ plus TPS;
2. Que Monsieur Ghislain Lévesque, administrateur, soit autorisé à signer tous les documents en rapport avec cette transaction.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 02 octobre 2020.


Ghislain Lévesque, administrateur